

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 JUIN 2017

Présents : Mmes LIVENAIIS Magali, BELAIR Nadine, BOUYSSOU Eveline, CARPENTIER Gisèle, ROUGIE Sandrine.
Mrs CASTANET Philippe, DELNAUD Gervais, GRASSO Laurent, LACOMBE Patrice, LEVET Daniel, MAURY Alexis, PEYRUS Florent.

Absents excusés : M. DALE Sébastien (pouvoir à Mme LIVENAIIS Magali), M. GAVET Jean-Philippe (pouvoir à M. DELNAUD Gervais)

Secrétaire de séance désignée : Mme Nadine BELAIR est désignée à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu de la séance du 18 mai 2017 : *Adopté à l'unanimité.*

Ajout d'un point à l'ordre du jour : Versement de 1 500 € issus du fonds contrat enfance jeunesse au SIVU : à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il avait été décidé lors du comité de pilotage du 29 septembre 2016 de verser 1 500 € de fonds de contrat enfance jeunesse au SIVU L'Age Tendre. Cependant, en raison de la consommation intégrale de l'enveloppe CEJ et dans l'attente du versement par la CAF, la commune de Saint-Sozy n'avait pas mandaté cette somme au profit du SIVU.

Ainsi, afin de régulariser la situation, Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à verser cette somme, étant donné que la CAF a versé sa participation financière.

→ Proposition adoptée à l'unanimité.

Décision modificative budgétaire n° 2 :

Chaque année, l'Etat verse une dotation de 50.00 € par enfant à chaque commune pour compenser le temps d'accueil périscolaire. Ce sont les communes qui le perçoivent et non le SIVU L'Age Tendre bien que celui-ci soit gestionnaire des écoles du RPI. Ainsi, cette somme doit être reversée au SIVU qui en a la gestion. Pour l'année 2016, la commune a perçu un solde de 716.67 € pour l'année scolaire 2015-2016, et un acompte de 450 € pour l'année scolaire 2016-2017. Ces deux montants ont été reversés au SIVU L'Age Tendre.

Cependant, la commune de Saint-Sozy vient de percevoir le solde pour l'année scolaire 2016-2017 d'un montant de 1 250 €, qu'il convient de reverser au SIVU. Elle demande l'autorisation de procéder à ce mandatement et d'effectuer une décision modificative budgétaire dans ce sens.

→ *Approbation à l'unanimité*

Vente d'un lot au lotissement Albert Camus : autorisation à signé l'acte notarié :

Vente du lot n° 7 à un couple de Meyronne. Superficie de 844 m² à 23 € le m². Signature du sous-seing le 4 juillet 2017.

→ *Approbation à l'unanimité*

Marché construction d'un groupe scolaire du RPI de Saint-Sozy, Meyronne, Lacave et Creysse :

La commission d'appel d'offres s'est réunie lundi 19 juin 2017. 54 plis reçus dont 1 hors délai. 13 lots dont un optionnel (le 13) pour la cuisine.

Après analyse des offres et notation par le maître d'œuvre Yves MAZET, il est proposé d'attribuer les lots 1 à 12, à l'exception du lot n° 13 en attente comme suit :

Lots	Entreprise retenue	Adresse entreprise	Montant HT
1 – VRD	SARL BROUSSE	46110 CAVAGNAC	147 851,08 €
		+ Option réseau chauffage	1 100,00 €
2 – Gros œuvre	ASFAUX TRUEL	46400 SAINT-CERE	249 499,75 €
3 – Ossature Bois – Charpente - Bardage	SARL LESTRADE	46200 LACAVE	103 306,24 €
4 – Couverture – Étanchéité – Structure végétalisée	SARL LESTRADE	46200 LACAVE	161 042,77 €
5 – Menuiseries aluminium	MIROITERIE POINT VERRE	46100 FIGEAC	99 667,00 €
6 – Menuiseries Bois	ETS DELNAUD	46500 ROCAMADOUR	49 782,58 €
7 – Plâtrerie - Isolation	ETS SUDRIE	24260 LE BUGUE	111 909,61 €
8 – Chape – Faïences – Revêtement des sols	ETS JOFRE	82110 LAUZERTE	53 089,52 €

9- Plomberie - Sanitaire	ETS PICOULET	46200 SAINT-SOZY	33 184,00 €
10 – Chauffage bois - Ventilation	ETS PICOULET	46200 SAINT-SOZY	93 911,00 €
	+ option réseau chaleur		2 660,00 €
11 – Électricité – Courants forts et faibles	Entreprise LJS	46500 GRAMAT	88 235,64 €
	+ option contrôle d'accès		406,80 €
12 - Peintures	SARLAYMARD	46200 SOUILLAC	24 078,20 €
13 – Cuisines (point chaud) (lot optionnel)	Non retenu à ce jour		
TOTAL			1 219 724,19 €

L'attribution des lots présentée ci-dessus est adoptée à l'unanimité.

Sur le terrain de la nouvelle école, Monsieur LEVET a analysé la situation et propose de déplacer un tuyau qui passerait sous l'école. Coût de l'opération estimée entre 3 000 et 4 000 € à la charge de la commune.

→ *Adopté à l'unanimité.*

Les travaux du groupe scolaire commenceront le 17 juillet 2017. La pose de la première pierre aura lieu le 22 juillet 2017, à 11h00 en présence des personnalités représentant les organismes qui financent cette opération.

Une proposition de réunion a été faite aux Maires avec tous les Conseils Municipaux pour présenter cette construction. Madame le Maire est dans l'attente de dates.

Souscription d'un emprunt :

Cet emprunt est destiné au financement de l'opération de construction du groupe scolaire. 5 banques ont été consultées. 3 ont répondu (La Banque Postale, La Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole). Proposition effectuée sur une demande d'emprunt de 350 000 € (sur 20 ou 25 ans) et d'un prêt relais du même montant afin de pouvoir régler les entreprises dans l'attente du versement des subventions et du FCTVA.

La meilleure proposition que nous ayons eue vient du Crédit Agricole : 350 000 € au taux de 1,32 % sur 20 ans, (taux fixe) soit 46 777,50 € d'intérêts, avec un prêt relais de 350 000 € à 1%.

→ *Adopté à l'unanimité.*

Régularisation des tarifs de l'assainissement :

Cette modification prend effet le 1^{er} janvier 2016.

Les tarifs sont : 110 € + 0,65 € par m³ consommé. Pour les habitations non raccordées au réseau d'eau il sera compté 20 m³ par personne présente au foyer. Pour les professionnels non raccordés 20 m³ par chambre ou hébergement.

→ *Adopté à l'unanimité.*

Lecture de différents courriers (administrés, demandes diverses d'installation ...) :

- Nous avons reçu deux demandes d'installation sur la place pour des restaurations ambulantes.

Ces propositions ne sont pas retenues à l'unanimité pour deux raisons : le conseil municipal n'est pas favorable d'autant plus que la loi à partir du 1er juillet oblige les collectivités à faire une mise en concurrence pour utiliser le domaine public.

- Affaire HACQUET/RIBAULT :

Les intervenants demandent la mise en place d'un arrêt minute.

Pour : 1 (M. LEVET) Contre : 10 Abstentions : 3 (MM DELNAUD, LACOMBE, PEYRUS)

Le conseil municipal décide de ne plus intervenir dans ce conflit de voisinage et demande aux personnes concernées de régler ce problème de stationnement entre eux en faisant preuve de civisme et de bon sens. Il serait dommage (en cas de trouble de l'ordre public) de saisir le Procureur.

Rapports des commissions communales, syndicales et communautaires :

CC CAUVALDOR COMMISSION FINANCES : Rapport de M. Daniel LEVET

CC CAUVALDOR COMMISSION ECONOMIQUE : Rapport de M. Laurent GRASSO

CC CAUVALDOR COMMISSION SPORTS : Rapport de M. Philippe CASTANET

CC CAUVALDOR COMMUNICATION CULTURE : Rapport de M. Gervais DELNAUD. La réunion a surtout porté sur le forum des associations.

La Vallée des Rocs fera un inventaire du petit patrimoine. Le théâtre de l'usine devrait présenter des spectacles sur l'ensemble du territoire.

CC CAUVALDOR GEMAPI - COMMISSION BASSIN DORDOGNE : Rapport de Mme Eveline BOUYSSOU. Ont été élus :

- Président de la commission de bassin : M. Philippe PARROU (élu de Prudhomat)
- Vice-Président M. Christophe PROENCA (Maire de Gintrac)

Questions diverses :

1. Coupure d'électricité le 3 juillet 2017 sur la cause pour réparer le poteau électrique qui est tombé en février.
2. Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Sozy devrait être approuvé lors du conseil communautaire prévu en juillet 2017.
3. La Mairie va investir dans des drapeaux, les nôtres sont fatigués.
4. Accompagnateurs scolaires dans les bus : Le Conseil Départemental se désengage, coût annuel supplémentaire pour maintenir ce service pour le SIVU 14 000 €. Les accompagnateurs n'étant pas obligatoires les élus au SIVU verront le moment venu.
5. Anim'enfance : Les Maires sont convoqués le 4 juillet 2017 pour parler de l'avenir de l'accueil de loisirs.
6. Une demande de classement en catastrophe naturelle pour le gel des noyers au printemps 2017 a été déposée.
7. Le défibrillateur : La batterie doit être changée pour un coût de 500 € mais il n'est plus aux normes. Un nouveau coûterait 1 700 € TTC (hors contrat de maintenance). A étudier.
8. Le site internet de la commune est hébergé par le Centre de Gestion mais n'est plus aux normes. Ainsi, au 31 décembre 2017, le CDG ne pourra plus nous aider si nous ne décidons pas de faire évoluer le site :
 - Soit on se réabonne avec eux pour un forfait annuel de 396 € et une mise en place de 1 100 €
 - Soit on voit avec un autre prestataire qui a fait une proposition à 382 € par anDossier à l'étude.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 50

*Compte-rendu non exhaustif rédigé par Nadine BELAIR
Qui devra être approuvé lors du prochain Conseil Municipal*